Rapport d’Activité

2020

L’hébergement

**Objectif**

Les Centres d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sont des établissements sociaux qui accueillent les personnes et familles admises à l’aide sociale de l’Etat, « qui connaissent de graves difficultés notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d’insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

**Descriptif**

* **Les CHRS d’urgence** : pas de condition d’admission mais hébergement de courte durée, le centre d’hébergement d’urgence est fermé en journée.

L’orientation est exclusivement effectuée par l’écoutant 115.

Les missions essentielles sont l’accueil et la mise à l’abri pour un public fragilisé (socialement, psychiquement, médicalement).

* **Les CHRS de stabilisation** : admission par le SIAO, l’hébergement est pour une durée de 3 mois renouvelable.

Les missions essentielles sont l’accueil, l’hébergement, l’accompagnement de tout public en difficulté sociale, familiale, médicale, psychique et économique.

* **Les CHRS d’insertion** : admission par le SIAO, l’hébergement est pour une durée de 6 mois renouvelable.

Les missions essentielles sont l’accueil, l’hébergement, l’accompagnement de tout public en difficultés sociale, familiale, médicale, psychique ou économique.

**Bénéficiaires**

* Pour les CHRS d’urgence : toute personne majeure sans hébergement orientée par le 115.
* Pour les CHRS de stabilisation : toute personne isolée ou en couple, avec ou sans enfant, engagée dans une dynamique d’insertion.
* Pour les CHRS d’insertion il existe différents profils :

un public qui a besoin d’un accompagnement global et dont les problématiques nécessitent un suivi important sur différents aspects de leur situation.

un public de femmes seules, d’hommes seuls, de couples avec ou sans enfant(s) et de familles monoparentales

**Constats :**

Durant l’année 2020, les CHRS ont accueilli sur ces établissements 270 personnes pour 332 personnes en 2019. La durée moyenne de séjour a augmenté compte tenu de la crise sanitaire sur l’ensemble des CHRS. Les admissions sur le logement, logement accompagné n’ont pas pu se faire suite au confinement stricte du 2eme trimestre 2020. Le CHRS de Villeneuve, compte tenu des publics accueillis, a une durée d’accompagnement supérieur aux autres CHRS.

Les chiffres de l’année 2020 n’offrent que peu de comparaison avec les années antérieures tant au niveau des profils des personnes accueillies que du taux de remplissage ou des durées de séjour.

Toutefois des modifications sont à observer dans le parcours des personnes orientées par le SIAO 73 au sein des établissements et particulièrement dans les CHRS de Stabilisation comme l’Odyssée. Les personnes orientées à l’Odyssée par le SIAO ont des durées de prise en charge plus « courtes » et une sortie en logement adapté ou autonome supérieure aux autres CHRS.

**Quelques chiffres :**

Les durées de séjour au-delà de 12 mois ont augmenté cependant elles sont relatives. La crise sanitaire a eu un impact sur les temps de séjour. Cependant cette augmentation est également dûe à l’accueil de personnes presentant des situations plus complexes en CHRS.

Taux d’occupation global des CHRS de Savoie 78%

Ces chiffres confirment qu’il n’y a pas d’automaticité du parcours dit en « escalier », même s’il reste des situations qui nécessitent encore ce type de parcours. Cela dépend également du territoire où sont accueillies les personnes.



Sur les années précédentes, les chiffres étaient de 35% d’inactifs, 30% en emploi et 25% en recherche accompagnée. Nous observons que le recrutement d’un chargé d’insertion sur les établissements du territoire de Chambéry a favorisé l’accès à l’emploi, même pendant cette période de crise sanitaire.

**Les points forts de l’accompagnement** :

* Une adaptabilité et une flexibilité des équipes au regard des mutations structurelles : passage en logement diffus, changements de pratiques , le logement comme support et non comme objectif, la visite à domicile, le binôme, le travail d’équipe, multi références
* Professionnalisation des équipes et pluridisciplinarité
* Réactivité et capacité d’innovation sociale : la place du rétablissement, la participation à l’essaimage de l’emploi d’abord, l’équilibrage entre structure collective et logement diffus
* Le travail sur les addictions en lien avec l’ANPAA
* Accueil de stagiaires comme terrain d’apprentissage
* Le lien social : accompagnement spectacle, manifestations, sorties culturelles et sportives (Malraux, Cultures du Cœur, Zicomatic)
* Territorialisation des structures
* Adaptabilité à la demande
* Accueil de situation avec animaux en appartements diffus
* Blanchisserie interne
* Développement du partenariat
* Développement des binômes par territoire
* Astreinte des cadres éducatifs de LA SASSON

**Les difficultés rencontrées :**

* L’employabilité des publics
* Les limites de l’accompagnement et les réorientations selon les troubles liés aux addictions et troubles psychiques
* Le manque de temps pour le travail partenarial
* Accueil de situation avec animaux en collectif
* Fluidité des sorties bailleurs publics
* Absence de crèches (Albertville)

L’équilibre entre les capacités d'accueil en hébergement collectif et en hébergement diffus offre une réponse adaptée aux différentes situations proposées par le SIAO 73.

L’année 2020 n’est pas significative en terme d’indicateurs compte tenu de la crise sanitaire. L’ensemble des salariés, les cadres et les membres du Conseil d’Administration ont travaillé durant toute cette année, sans relâche, mais en dégradant la mission.( ???)

Pour autant des actions ont été menées comme l’accueil des conjoints violents avec la mise à disposition de deux places sur le CHRS de L’Odyssée.

La diversification des professionnels au sein du CHRS diffus de Chambéry : embauche d’un chargé d’insertion et d’un infirmier. Cette équipe pluri professionnelle permet d’accompagner les personnes accueillies dans le cadre d’une prise en charge globale en intégrant à la fois l’emploi et le sanitaire.

L’hébergement – Hôtel maternel

Pour rappel : L’hôtel maternel a pour mission d’accueillir des femmes enceintes de plus de 6 mois et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans. Ce dispositif relève de la compétence de la prévention et la protection de l’enfance ou le conseil départemental est le chef de file depuis la réforme de 2007.

Ce dispositif présent au sein de l’association LA SASSON se situe au Rosalbert à Albertville.

**Les missions essentielles sont :**

* Préparer avec la mère l'arrivée de l'enfant
* Définir un projet de vie avec la mère. Cela doit notamment permettre à celle-ci d'acquérir une plus grande autonomie.
* Favoriser le lien entre la mère et l'enfant
* Aider matériellement la mère dans l'organisation de la vie quotidienne
* Favoriser son insertion sociale et professionnelle.

**Les publics accueillis :**

* Accueil de femmes enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans (placés ou non par le juge des enfants c'est-à-dire confiés à la DVS par le juge des enfants et orientés au Rosalbert)
* Accueil de jeunes femmes mineures (placées par le juge des enfants) enceintes ou avec enfants (placées ou non par le juge des enfants)
* Femmes victimes de violences conjugales, familiales ayant subi des traumatismes psychiques et physiques,
* En difficulté d’être mères et/ou en devenir d’être mère
* Carencées, marginalisées
* En rupture culturelle ou rupture totale de liens familiaux, déracinées
* En difficultés psychologiques et conduites addictives.

**Constats :**

* Le manque de structures petite enfance sur Albertville et ses environs
* L’insertion professionnelle des femmes reste difficile sur le bassin albertvillois qui compte peu d’entreprises d’insertion et peu de moyens de garde pour les enfants accueillis
* La sortie en logement reste difficile du fait d’une stigmatisation du parcours d’hébergement des personnes accueillies
* Une année 2020 particulière du fait d’une crise sanitaire liée à la Covid 19 (confinement stricte, puis partiel, directives changeantes, etc…)
* Une « invasion » de blattes – 4 traitements et un déménagement total de la structure ont permis « d’éradiquer » les blattes germaniques qui ont empêché les entrées sur la structure

**Nos points forts :**

* Personnel présent 24h/24h
* Des appartements indépendants permettant le respect de l’intimité des gens et l’individualisation des accompagnements au domicile des personnes
* Fréquentation régulière des mères et des enfants en salle « mère-enfants ». Ouverture au travail avec les familles, développement du travail avec les pères quand la situation le permet
* Ateliers prévention santé/addiction proposés tous les mois avec le Pelican
* Ateliers allaitement animés par la consultante en lactation du CHAM
* Passage en financement en dotation globale avec le département et plus en prix de journée à compter du 01/01/2021.

Pour certaines, l’impossibilité d’une élaboration psychique autour de leur propre situation réactive bien souvent des problématiques connues et amène à des agissements qui mettent à mal le lien mère-enfant ou même l’enfant lui-même.

 Le manque d’accès aux soins sur le territoire d’Albertville reste problématique (absence de médecin psychiatre sur le CMP avec allongement des prises de rdv). Alors que la santé mentale des femmes accueillies en foyer mère enfants constitue un enjeu majeur dans l’accompagnement du lien et de la dyade. Ainsi, il y a eu le recrutement d’un 0.3ETP d’une psychologue clinicienne sur le site d’Albertville (Rosalbert/Albertin et hôtel maternel) afin d’y remédier ou du moins permettre une première évaluation et un début d’accompagnement. Ce recrutement nécessiterait à être pérennisé et augmenté.

**Quelques chiffres :**

* **8** entrées : 8 adultes et 8 enfants soit 16 personnes
* **10** sorties : 10 adultes et 13 enfants soit 23 personnes

Les problématiques de violences familiales et conjugales ainsi que les parcours d’errance ou migratoire restent importants dans les dyades ou futures accueillies au sein de la structure.

L’hôtel maternel dont la mission première, le diagnostic de la situation familiale et du lien mère enfant, a étendu ses missions d’accompagnement vers l’autonomie.

La difficulté principale reste la garde d’enfant et les places en crèche qui ne permettent pas facilement à ce type de public de retrouver rapidement une activité professionnelle. Le lien avec les entreprises d’insertion et un développement économique ne facilite pas cette action vers l’insertion. (pourquoi ?)

Il semblerait adapté de travailler sur la mise en place de modes de garde, et le recrutement d’un ou une chargé(e) d’insertion. Sur ce point, le déménagement du service gens du voyage permettra d’apporter une réponse.